



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

appareillage

Question écrite n° 84516

Texte de la question

M. Philippe Cochet appelle l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la question des prix très élevés des matériels de compensation du handicap. À ce titre on peut citer en exemple le prix d'un simple réducteur de siège de WC qui s'élève à 363 €, celui d'un fauteuil de toilette (pour prendre la douche) qui atteint 3 215 € ou encore le prix d'un simple film plastique de protection pour micro d'ordinateur qui doit être changé assez fréquemment et coûte près de 50 €. Restent, bien entendu, les matériels les plus chers, comme fauteuils roulants, ordinateurs, logiciels vocaux et autres aides techniques indispensables dont les prix s'élèvent souvent à plusieurs milliers d'euros. Même si ces matériels sont souvent remboursés en partie ou en totalité par des organismes sociaux, il lui demande de lui indiquer s'il existe des études comparatives sur l'évolution des prix de ces matériels dans notre pays et s'il envisage de prendre des mesures pour favoriser la concurrence et la baisse des prix dans ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84516

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8072

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)